COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

DÉFENSE

DEFENDRE LES AGENTS, GARANTIR L'EQUITE !

La commission administrative paritaire (CAP) des personnels de catégorie A du ministère des Armées s'est tenue les 22 et 23 octobre 2026 à Arcueil. À l'ordre du jour de cette instance figuraient trois dossiers disciplinaires et deux recours relatifs aux comptes rendus d'entretien professionnel (CREP). Ces deux journées de travaux ont été consacrées à l'examen de situations individuelles nécessitant une attention particulière, tant sur le respect des droits des agents que sur l'équité des sanctions.

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A

À la suite de la lecture des déclarations liminaires, le président a apporté plusieurs éléments de réponse concernant les différentes filières professionnelles et les perspectives d'évolution de carrière au sein du ministère.

Concernant l'équilibre entre les personnels civils et militaires, il a rappelé la nécessité de permettre à chacun de trouver pleinement sa place au sein du ministère et de bénéficier de réelles perspectives d'évolution professionnelle.

Pour la filière technique, le président a indiqué que des travaux étaient déjà engagés et que les échanges allaient prochainement reprendre afin de poursuivre les réflexions sur son évolution.

Concernant le tour extérieur des attachés d'administration de l'État, il a souligné que ce dispositif devenait de plus en plus sélectif, précisant qu'une seule personne issue du ministère avait été retenue.

Pour la filière paramédicale, des discussions et des travaux ont été engagés avec la Direction générale de l'offre de soins (DGOS). Toutefois, le président a reconnu que les avancées obtenues à ce stade demeuraient insuffisantes.

S'agissant des assistantes sociales, il a évoqué les difficultés rencontrées par le ministère dans la mise en œuvre du complément de traitement indiciaire (CTI) depuis sa création. Le président a souligné les difficultés de recrutement dans un contexte de forte concurrence entre les employeurs, notamment avec les autres administrations et structures qui recherchent les mêmes profils professionnels.

DISCIPLINAIRE

Lors de cette commission administrative paritaire (CAP), trois dossiers disciplinaires ont été examinés : deux relevant des sanctions du troisième groupe et un du deuxième groupe.

Sanction du troisième groupe

Le premier dossier concernait un agent du Secrétariat général pour l'administration (SGA), en situation de récidive, pour des comportements inadaptés envers plusieurs collègues féminines.

Le deuxième dossier concernait un agent du Service du commissariat des armées (SCA), mis en cause pour des faits de harcèlement moral au travail. Ses agissements répétés ont entraîné une dégradation des conditions de travail et porté atteinte à la dignité des agents placés sous sa responsabilité.

Il lui était également reproché des manquements à ses obligations d'obéissance hiérarchique et de loyauté envers le commandement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

Sanctions du deuxième groupe

Le troisième dossier concernait un agent du SGA, auquel il était reproché plusieurs manquements à ses responsabilités d'encadrement.

La **CFDT** Défense rappelle qu'un guide de la discipline est disponible sur SGA Connect. Ce document permet de mieux comprendre les différentes étapes d'une procédure disciplinaire, ainsi que les droits et les garanties dont bénéficient les agents.

Face à une procédure disciplinaire, ne restez pas seul !

Que vous soyez directement concerné, convoqué dans le cadre d'une procédure ou simplement à la recherche d'informations, n'hésitez pas à contacter vos représentants **CFDT** Défense.

Notre rôle est de vous informer, de vous conseiller, de défendre vos droits et de vous accompagner à chaque étape de la procédure.

La **CFDT** Défense reste pleinement mobilisée pour garantir le respect des droits des agents, l'équité des procédures et des conditions de travail respectueuses de chacune et chacun.

Recours CREP (compte rendu d'entretien professionnel).

Deux recours CREP ont été instruits, chacun impliquant des négociations sur les objectifs, les croix et les appréciations littérales.

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A

Deux jours de CAP intenses et riches en échanges et débats. Les élus de la CFDT Défense continuent à s'engager avec détermination, sérieux et responsabilité pour défendre les droits et les intérêts de tous les agents.

Nous restons convaincus qu'un dialogue social constructif, fondé sur l'écoute, le respect et la transparence, est indispensable pour garantir des décisions justes et équitables.

La CFDT Défense demeure une force de dialogue, de proposition et d'action, toujours au service des agents et fidèle à ses valeurs.

La prochaine CAP des catégories A se tiendra le 22 et 23 novembre 2026 à Arcueil.

La CFDT, engagée au quotidien pour vous défendre.

Vos représentants CFDT pour les catégories A :

- **Caroline KERDONCUFF – PCRMT, HIA CT Brest**
- **Daniel COIFFEC – ICDD, CIMD Bruz**
- **Marc SCHIRAR – ICDD, SID Nord-Est**
- **Véronique GERONIMI – AAE, GSC LYON**
- **Marc JORIGNY – ICD, SID IDF**
- **Marie-Odile HUTIN- ASS, CTAS SGL, AAS DOUAI**

Paris, le 27 octobre 2026